## LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 27, du 6 juillet 2012

Référendum facultatif:

délai d'annonce préalable: 26 juillet 2012

délai de dépôt des signatures: 4 octobre 2012



## Décret

portant octroi d'un crédit d'engagement de 610.000 francs destiné à l'informatisation de la salle du Grand Conseil

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, sur la proposition de la commission législative, du 23 mars 2012, décrète:

**Article premier** Un crédit d'engagement de 610.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour procéder à l'informatisation de la salle du Grand Conseil.

- **Art. 2** Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.
- Art. 3 Le montant du crédit sera libéré et investi sur l'exercice 2013.
- **Art. 4** Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif des bilans de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971.
- **Art. 5** Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 26 juin 2012

Au nom du Grand Conseil:

Le président, Les secrétaires,
C. Dupraz Y. Botteron
J. Lebel Calame